Bonjour mesdames, bonjour messieurs,

Je veux éviter toutes les polémiques inutiles et non nécessaires.

Aussi, j'articulerai mon intervention en évoquant dans un premier temps mon ressenti de la situation, puis un exposé qui ira du national au local, ou inversement, selon le cas.

**Mon ressenti**

Depuis des années, je me pose la question de savoir si nos dirigeants ont bien la tête sur les épaules et ce qu'il faut à l'intérieur. C'est tellement vrai que la Constitution s'en trouve bafouée par ceux-ci, jusqu'à monsieur le Président de la République. Je me suis déjà prononcé dans ce genre de réunion publique dans ce sens. Je confirme donc que la Constitution est bafouée par l'ensemble du monde de la politique et de la magistrature.

C'est dans cet esprit que je vous présente ce qui suit. Je crains que nous soyons dans un monde de fous et de malades avides d'intérêts et d'ambitions personnels.

**Petit rappel constitutionnel (Règles du jeu de notre société)**

Je définirais la "républicanité". La **"républicanité"**, ou notre principe républicain, est basée sur la liberté, l'égalité, la fraternité, la solidarité et la convivialité. C'est ce principe là que j'entends faire ressortir et appliquer dans le cadre de ce projet.

En premier lieu, il est indispensable de confirmer l'existence de l'article 3 de la Constitution de 1958 qui indique que la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum.

Or, nous n'avons jamais eu de gouvernement tel que prévu par cet article de la constitution de 1958, même du temps de Charles de Gaulle. Le peuple n'a jamais eu de représentants au Gouvernement. Nous en subissons les conséquences aujourd'hui avec toutes les crises qui nous sont soumises et que nous subissons.

Je rappelle ainsi les principes généraux de notre République tel que notre Constitution les a écrits :

- **Gouvernement** du peuple, par le peuple pour le peuple (**article 2**)

- **Gouvernement** qui détermine et conduit la politique de la nation (**article 20**)

- **Gouvernement** dont l'action est dirigée par le Premier ministre (**article 21**)

Si vous me suivez, vous constaterez que le Président de la République n'est rien à côté du Premier ministre, en tout état de cause, il ne lui est pas supérieur mais est aux ordres du gouvernement. Il doit s'assurer seulement de la "républicanité" dont j'ai fait état précédemment. Il doit veiller au respect de la Constitution {**article 5**). C'est à cette seule mission que sa fonction est affectée et non à celle de commander tout le monde.

Pour précisions,

**L'article 13 de la DDHC** fait état des règles de contribution des citoyens à l'égard de l'entretien de la force publique et dépenses d'administration. Ces dépenses doivent être également réparties entre tous les citoyens en raison de leurs facultés. En conséquence, contrairement à l'annonce le 23 février 2023 faite par Madame Le Bonnec, sous-préfet de Bordeaux, lors de la réunion publique à Cestas, relayée par Madame Panconi de la DRÉAL, c'est le principe du contribuable payeur et non celui de l'utilisateur payeur qui doit être le principe retenu dans le cadre de la réalisation de ce projet si celui-ci est reconnu d'utilité publique par le peuple.

**Quant à l'article 17 de la DDHC**, il énonce que la propriété est un droit inaliénable et sacré et que nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

En conséquence, tout projet public doit être soumis à l'approbation des citoyens par voie de référendum (lequel est prévu à l'**article 3** de la Constitution de 1958) et tout autre moyen utilisé est illégitime.

**À propos du projet qui nous est proposé**

Mon approche sur ce dossier m'amène à une autre analyse.

Vous avancez des chiffres relatifs au trafic routier indiquant, du fait d'une augmentation de la démographie de 8%, constatée entre 2011 et 2016 à l'horizon 2030, faisant état de 86.000 véhicules par jour.

Depuis des années je vois proposer des projets nécessaires pour, selon les personnes qui les ont proposés, améliorer la fluidité du trafic. En conséquence, le problème ne date pas d'aujourd'hui et il n'est toujours pas résolu. C'était le cas du Grand Contournement Autoroutier de Bordeaux dans les années 2000 à 2003 mais aussi celui du pont, appelé aujourd'hui Simone Veil, dans le prolongement du boulevard Jean-Jacques Bosc à Bordeaux et d'autres encore.

Je me suis assez souvent exprimé sur les méthodologies employées par les porteurs de projet. Le public est invité, voire convoqué, à participer à un jeu de question-réponse comme si le projet était déjà bien ficelé et qu'il ne nous reste plus qu'à choisir la couleur du mobilier urbain. C'est le cas de ce projet, de la LGV, du projet du RER Métropolitain, des zones ZFE-m (avec les amendes conséquentes), des stationnements payants, des extinctions d'éclairage nocturnes ainsi que d'autres projets locaux, régionaux ou nationaux. Chaque fois le même scénario se reproduit dans lequel il y a le présentateur qui se transforme en professeur et le public qui se transforme en élève bien discipliné.

En fait, avant toute chose, il faut savoir si ce projet qui nous est présenté est utile ou pas. Peu importe aujourd'hui la solution à retenir de celles qui nous sont proposées. La question faut-il ou non passer l'A63 en deux fois trois voies, n'a reçu aucune réponse, encore moins été débattue.

La question n'a jamais été abordée dans ce sens. Il nous a toujours été fait état d'un constat de "mur de poids lourds" (ou de camions) mais sans réellement démontrer la relation avec le phénomène constaté et constatable quotidiennement, comme si ce constat relevait d'une simple évidence visuelle.

Or, lors de la présentation du projet du Grand Contournement Autoroutier de Bordeaux, certes c'était en 2000/2003, un document en ma possession édité en septembre 2003 par le ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer, relayé par la Direction Régionale de l'Équipement Aquitaine (DRÉA) à l'époque, fait état à la page 37 d'une affirmation sans équivoque, à savoir que le contournement n'apportera de solution pérenne au problème de congestion de la rocade qui était **"essentiellement lié aux trafics locaux"** (courts et fréquents déplacements ai-je pu lire par ailleurs).

À cela, ce document, page 18, fait ressortir qu'à l'époque la rocade supportait un trafic de plus de **"80.000 véhicules par jour sur les portions à 2 x 2 voix et de plus de 130.000 véhicules sur certaines portions à 2 x 3 voies"**.

Dans le document du dossier de concertation daté de décembre 2022 et concernant la poursuite de l'aménagement de l'A63/A660, page 39, il nous est annoncé une **moyenne journalière de 30.000 au sud de l'A63 à plus de 82.000 véhicules par jour à l'approche de la rocade de Bordeaux**.

Sur la plaquette remise au public, ces chiffres sont portés respectivement à 35.000 et 80.000 ! Une différence inexplicable.

Finalement, ces données chiffrées sur ces différents dossiers font ressortir que le trafic en 2022 serait moins dense qu'en 2003 et donc que la progression annoncée pour 2030 n'est pas réaliste.

Quoi qu'il en soit de cette imprécision, les chiffres n'ont guère évolué par rapport à 2003. La proposition que j'avais faite à l'époque d'élargir l'A63 à 2 x 3 voies, l'avait été sur la présentation d'un projet qualifié d'urgent et de nécessaire.

De ces constats, je conclus donc que la requalification du besoin s'impose. Il me paraît ainsi plus important de mener une grande réflexion sur le déplacement des véhicules à l'intérieur du réseau routier interne à l'agglomération bordelaise et des voies s'y rattachant, ce que ces réunions publiques ne permettent pas de générer. Toutefois, il faudra intégrer impérativement le caractère urbanistique de l'agglomération et se poser la question de savoir s'il faut ou non contrôler la démographie qui, de 1980 à aujourd'hui, est passée de 600.000 à 850.000 habitants. Sachant qu'il est prévu de la porter à un million d'habitants, il faudra se poser la question de savoir si cette politique démographique doit être continuée.

La question que je me pose, tient à faire ressortir certainement que les raisons de l'engorgement de l'agglomération bordelaise sont dues aussi au fait de cette augmentation folle de la démographie.

Une autre approche fait ressortir que de tout temps à jamais, les infrastructures ont toujours été décidées pour ralentir le véhicule automobile pour des questions dites de sécurité, sécurité qui n'est pas un droit naturel et imprescriptible, bien au contraire, elle est le moyen de soumettre le peuple aux directives de nantis.

"Ils nous pourrissent la vie à vouloir nous la sauver".

**Un mot sur la notion d'utilité publique**

Il faudra s'assurer que tout projet, comme d'ailleurs celui de la LGV, soit utile pour tout le monde. Il ne s'agit pas de dire, comme dans cet actuel projet qu'il y a des problèmes, mais de se rendre compte des conséquences et de l'impact que générerons la réalisation de ces infrastructures.

La LGV par exemple,

qui va supporter le coût, les nuisances visuelles, sonores, olfactives ou encore à une qualité de l'air dégradée dues à sa construction ? : Ceux qui verront passer près de chez eux le projet et qui n'en profiteront pas forcément parce qu'ils n'en n'auront pas besoin où que cela leur sera trop cher à l'utilisation.

qui va pouvoir en profiter ? : Ceux par exemple qui "siègeront" à plus d'une heure d'une gare.

Comme dans ce projet de l'A63 en 2x3 voies, la construction envisagée, si elle est reconnue d'utilité publique, profitera à l'ensemble des citoyens. Ça a été le cas en fin des années 70 début des années 80 lors de sa construction, qui a vu le réseau interne être plus accessible à l' "auto-mobile" et a permis le désengorgement des voies d'accès permettant à bon nombre d'usagers et de citoyens de meilleures conditions de vie.

En conséquence, je demande à Monsieur le Préfet Étienne GUYOT, Madame le préfet Aurore LE BONNEC, Madame Béatrice PANCONI, Monsieur Michel DUZELLIER, Monsieur Cyril EDMOND, ces 3 dernières personnes de la DRÉAL Nouvelle-Aquitaine, de porter ce message à ceux qui ont volé la souveraineté au peuple à des fins de révision de leur copie et surtout de leurs positions.

En outre, je demande à Madame Marion JULIOT et Madame Marion THENET de faire de même en ce qui les concerne.

N'oubliez pas toutes et tous, je l'ai rappelé à Gradignan, que Monsieur Emmanuel Macron est, de près ou de loin votre donneur d'ordre et qu'il bafoue la Constitution actuelle alors qu'il est chargé de la faire respecter.

**En conclusion dans le cadre de ce projet tel qu'il nous est présenté**

il faut revoir le plan de circulation de la région bordelaise de fond en combles.

Le résultat devra être approuvé par le peuple suite à l'organisation d'un référendum.